

Crise sanitaire : le CNL dévoile les résultats de l'aide exceptionnelle aux auteurs de l'écrit réactivée en juillet 2021

Le conseil d'administration du CNL a voté, le 21 juin dernier, la réactivation du fonds d'aide d'urgence aux auteurs de l'écrit. Un bilan concluant de cette mesure exceptionnelle mise en place et administrée par le CNL peut être dressé.

Pour rappel, cette aide exceptionnelle aux auteurs avait pour objet de permettre aux auteurs de surmonter les difficultés financières et économiques liés à la crise sanitaire qu'ils ont rencontrées du fait de l'état d'urgence sanitaire qui a notamment engendré, en 2020 et au début de l'année 2021, l'annulation des festivals, salons, rencontres et activités d'EAC en direction de publics qui constituent pour eux une source importante de revenus ; la baisse des droits d'auteurs liée à l'annulation ou le report, par les maisons d'édition, de publications d'ouvrages, les fermetures de librairies et la concentration des achats des lecteurs sur les ouvrages d'auteurs reconnus ou déjà bien identifiés et la baisse des achats de droits de traduction.

Ce dispositif, dont le montant est plafonné à 9 000 € pour le premier semestre 2021, permet de garantir 60 % des revenus d'auteurs de livres perçus en 2019 ou perçus en moyenne sur la période de 2017 à 2019. Il n'est pas cumulatif au titre du même mois avec le Fonds de solidarité.

209 aides exceptionnelles distribuées pour un montant de 761 625€

Réactivé à partir du 15 juillet 2021 et doté d'1M€, ce fonds, géré directement par le CNL, mettait ainsi en œuvre une mesure du plan artistes-auteurs annoncé par la ministre de la Culture, le 18 mars 2021. Les auteurs avaient jusqu'au 6 septembre 2021 pour déposer une demande.

Accessible sur le portail numérique des demandes du CNL, cette aide exceptionnelle a suscité 213 demandes.

Une commission composée d'un représentant de la Société des gens de lettres (SGDL), d'un représentant du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), d'un représentant de l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) et d'un représentant de La Ligue des auteurs professionnels a statué sur l'ensemble de ces demandes d'aide.

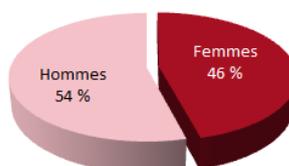
Quatre demandes ne remplissant pas les conditions de publications à compte d'éditeur n'ont pu être retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

Entre le 15 juillet 2021 et le 6 septembre 2021, le CNL a donc attribué 209 aides exceptionnelles pour un montant de 761 625€. L'aide moyenne obtenue avec ce dispositif est de 3 644€ par auteur aidé

Pour rappel, un fonds d'aide d'urgence a été ouvert par le CNL pour les auteurs, dès le 10 avril 2020 et jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Géré par la SGDL, ce dispositif a permis de verser en 2020 près de 2,3M€ aux auteurs et autrices pour une aide moyenne de 3 333€ par auteur aidé.

Les données à retenir sur l'aide exceptionnelle aux auteurs de l'écrit

Profil des demandeurs

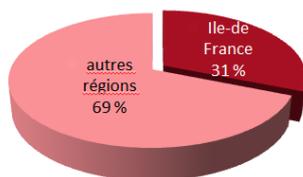


Demandeur le plus jeune : 25 ans

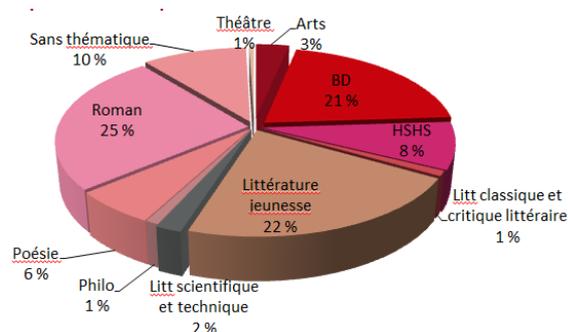
Demandeur le plus âgé : 85 ans

Moyenne d'âge : 49 ans

Proportion Ile-de-France/autres régions



Répartition par domaines littéraires



En savoir plus sur les aides du CNL
www.centrenationaldulivre.fr